

ARRÊTÉ n° 2026-112

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 28/04/2026

La Directrice de l'IETL

- Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu les arrêtés électoraux N° 2026-080 et N° _____ du _____ ;
- Vu l'arrêté 2026-084 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 28/04/2026 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 28/04/2026 , le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Bureau de vote 1

Salle du scrutin : DEM413A _____
Président.e de bureau de vote :
Florence Collet Priolet
Assesseur 1 : Florence Cerutti
Assesseur 2 : Shirley Criado

Bureau de vote 2 :

Salle du scrutin : _____
Président.e de bureau de vote :

Assesseur 1 : _____
Assesseur 2 : _____

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 03/04/2026

Pour la Présidente,

La Directrice

de de l'IETL

La responsable administrative et financière
de l'Institut d'Études du Travail de Lyon

Florence COLLET-PRIOLET